

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**de l'Agence nationale de contrôle du logement social**  
**le 29 juin 2015**

---

**Délibération n° 2015-17**  
relative à l'approbation du « Rapport d'activité 2014 »

---

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONSTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

*Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 342-2 et R. 342-3 ;*

DÉCIDE

**Article unique** : le rapport d'activité 2014, tel que présenté au conseil d'administration, est approuvé.

Fait à Puteaux, le 29 juin 2015

Le Président du conseil d'administration

  
Jean GAEREMYNCK